



L'ACTUALITÉ

RETOUR SUR LES DÉBATS ET DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration s'est réuni le 19 et le 20 mars pour un point d'étape des nombreux dossiers en cours.

Au titre des questions internes, ce Conseil d'administration a accueilli le Commissaire aux Comptes pour examiner et valider les comptes de la Confédération pour 2025, qui ont été présentés par le trésorier et le trésorier adjoint Francis Mathieu, qui participait là à son dernier Conseil d'administration puisqu'il ne se représente pas lors de la prochaine assemblée générale. Le Conseil a ensuite étudié et approuvé l'ordre du jour de la prochaine CNAGS, qui sera essentiellement consacrée à des échanges syndicaux, notamment sur les élections municipales et les prochaines échéances et aux projets de résolution que le Conseil a, à nouveau, travaillés en tenant compte des remarques formulées lors des visioconférences organisées par les différentes Directions avec le Réseau. Un point a été fait sur la démarche de certification QualiOP engagée par la CAPEB et qui nécessite une mise à jour du règlement intérieur dont le Conseil d'administration a validé le principe.

Le Conseil d'administration a poursuivi ses travaux par un point d'étape sur la refonte du logo. Les trois ateliers de réflexion se sont tenus comme prévu, mobilisant les représentants des neuf circonscriptions électives. Hervé Francès, Directeur de l'agence OkO, qui nous accompagne dans

cette refonte, est intervenu devant le Conseil d'administration pour présenter les grands enseignements de ces ateliers.

Puis le Conseil d'administration a examiné les questions liées à la vie du Réseau, validant les propositions formulées par le GSDR lors de sa réunion du 5 mars. Il a aussi pris connaissance des résultats de l'autoévaluation 2025.



Par ailleurs, il a validé l'organisation de la CAPEB Golf Cup le mardi 23 juin, avant l'ouverture, le lendemain, des Rencontres des Métiers du Bâtiment à Marseille.

Au titre des questions économiques, le Conseil a pris connaissance d'un projet de consortium visant à proposer une offre de services complète et coordonnée aux

prescripteurs de travaux d'adaptation des logements. Il a validé l'offre de post-hospitalisation de ce consortium « Urgence Adapt' » et souhaité que la CAPEB en devienne un partenaire privilégié. Il a également approuvé l'entrée au Conseil d'administration de HB Développement des représentants de l'Union des centres communaux d'action sociale.

Le Conseil s'est par ailleurs montré favorable à l'engagement de la CAPEB dans un partenariat avec France Num, agence nationale rattachée à la DGE, qui a notamment pour mission de favoriser l'utilisation du numérique dans les TPE. Ce partenariat favorisera la mutualisation des ressources, la capitalisation des bonnes pratiques et la création de synergies entre acteurs des territoires. Il contribuera aussi à accroître la visibilité des actions du réseau et à renforcer son positionnement comme acteur clé de l'accompagnement numérique. S'agissant des affaires publiques, un bilan de l'activité parlementaire de la CAPEB a été fait, démontrant la forte activité de la CAPEB et de son Réseau et plaçant la CAPEB parmi les organisations les plus actives auprès des parlementaires.

Au rang des questions techniques et professionnelles, le Conseil d'administration est revenu sur les dernières actualités liées

à la REP. Les arbitrages du ministre ne nous conviennent pas pleinement puisqu'ils cantonnent la reprise sans frais des déchets des entreprises artisanales du bâtiment à une période transitoire dont l'arrêt est prévu en septembre prochain. La CAPEB a donc continué ses échanges avec les autres acteurs et notamment les représentants des collectivités territoriales avec lesquelles des points de consensus ont été trouvés. Une démarche commune vis-à-vis des parlementaires est prévue.

Le Conseil a par ailleurs observé que les demandes de la CAPEB concernant le RGE ont été prises en considération au sein d'un projet d'arrêté qui, une fois approuvé par la CAPEB, a été transmis à l'ensemble des acteurs de la filière pour consultation. Ce projet doit être examiné par le CSCEE du 14 avril. Les arbitrages de Maignon concernant les programmes d'accompagnement des professionnels du bâtiment dans la transition énergétique ont été portés à la connaissance du Conseil. En l'occurrence, PROFEEL et FEEBAT devraient

être reconduits, mais dans un mode dégradé, et OSCAR ne serait pas reconduit, à date, et va donc faire l'objet d'une action concertée auprès du Premier ministre avec les autres partenaires du programme. La première réunion du groupe de travail sur l'électrification du bâtiment a également été évoquée.

S'agissant des questions sociales, un retour a été fait sur le déplacement du 13 mars en Ile-et-Vilaine qui a permis de positionner la CAPEB comme un acteur majeur de la prévention et de la santé dans le bâtiment aux côtés des deux organismes paritaires du BTP, PRO BTP et l'OPPBTP.

Le Conseil est revenu également sur la mise en œuvre des quatre CPPNI catégorielles pilotées par la FFB, sur le projet d'accord relatif aux proches aidants ainsi que sur l'APNAB. Il a également examiné le principe d'un projet d'accord sur le développement professionnel dans les entreprises jusqu'à 10 salariés.

À la suite, les axes stratégiques Emploi ont été présentés. Ils s'articulent autour de

trois grands axes : montrer que nos Métiers sont attractifs dans l'objectif de recruter, élaborer une offre de service CAPEB à l'aide des régions et des départements, et faire de la CAPEB un acteur incontournable pour l'emploi dans les entreprises artisanales du bâtiment.

Les questions Compétences et Formation ont ensuite été examinées et, en particulier, le développement du plan TPE au sein de Constructys, le projet de création d'une formation pour les créateurs d'entreprises et enfin le 60^{ème} anniversaire de l'École des Cadres, qui changera de nom à cette occasion. Le Conseil a décidé de soumettre trois propositions de noms au Réseau et le choix final sera révélé le 17 avril lors de l'assemblée générale.

Enfin, le Conseil d'administration a conclu ses travaux en approuvant deux projets de partenariats, l'un avec le groupe mutualiste indépendant Garance, et l'autre avec le développeur d'un progiciel de devis et facture Costructor, et qui propose la facturation électronique sans surcoût.

ÉCONOMIE

→ COMMENT ÉVITER OU COMPENSER LA FLAMBÉE DES PRIX LIÉE À LA GUERRE DANS LE GOLFE ?

Une première réunion a eu lieu à Bercy le 13 mars sur l'impact du conflit en Iran sur les entreprises artisanales avec la CAPEB et la CNATP. La CAPEB a appelé les acteurs à faire preuve de retenue et de responsabilité pour éviter une envolée des prix comme celle que nous avons connue lorsque la guerre en Ukraine a été déclenchée. Elle salue à cet égard les fournisseurs qui continuent à appliquer la charte de bonnes pratiques signée en 2022 et qui prévoit un délai de prévenance avant toute augmentation de prix. Elle invite tous les fournisseurs à respecter cette charte. Elle a également adressé un courrier aux différents ministères concernés pour leur demander de prendre rapidement les mesures que nous proposons depuis des mois pour soutenir l'activité des petites entreprises. Il y a maintenant urgence, car ces nouvelles menaces interviennent alors que la situation économique des TPE du bâtiment est déjà mauvaise, avec une activité toujours en recul, des marges extrêmement réduites et une clientèle dotée d'un pouvoir d'achat étié. Le contexte pourrait se détériorer rapidement si la hausse des prix de l'énergie venait à se répercuter trop vite sur les produits dérivés du pétrole, et ils sont nombreux dans le bâtiment, ainsi que sur ceux liés au gaz (cimenterie, métallurgie, etc.). Nous suivons de très près l'évolution des prix et, pour mieux mesurer la situation, une décision a été prise d'interroger les entreprises à l'occasion de l'enquête de conjoncture du 1^{er} trimestre 2026, de lancer une enquête auprès des CAPEB

départementales pour recueillir leurs remontées de terrain et d'organiser une visioconférence avec le Président confédéral **le 2 avril prochain à 16h30** pour en discuter. [Pour répondre à l'enquête, cliquez ici.](#) Vos retours sont précieux, y compris pour le Gouvernement, qui est très attentif aux conséquences des tensions internationales sur l'économie française et notamment sur ses petites entreprises. Parallèlement, la CAPEB a demandé au Gouvernement de recentrer les travaux du comité de crise interministériel (dont elle avait obtenu la mise en place en 2022 à la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine) sur l'évolution des prix des matériaux et des carburants. Elle réactive de son côté l'Observatoire des prix qu'elle avait mis en

place à la même époque. [Lire ici notre communiqué de presse.](#)

Sur le plan européen, les institutions ont tiré les enseignements de la guerre en Ukraine qui, en 2022, avait vu les États membres agir en désordre et déclenché des dépenses publiques souvent considérables (on se souvient des boucliers tarifaires). Pas question de récidiver cette fois-ci : l'Europe cherche à construire une réponse, coordonnée, moins coûteuse et plus durable face à une nouvelle flambée des prix, en évitant les très chères aides généralisées et en ciblant mieux les ménages et les entreprises vulnérables, le tout en passant d'une logique de « pansement » à une stratégie de long terme.



MÉTIERS

→ REP : LA CAPEB PREND L'INITIATIVE D'UNE ALLIANCE AVEC LES COLLECTIVITÉS

Après une trentaine de réunions destinées à refonder la REP, la CAPEB est parvenue, grâce à la mobilisation de tout son Réseau le 17 décembre dernier, à repousser les échéances. Mais les arbitrages du ministre, tout d'abord encourageants concernant la reprise sans frais des petits volumes que nous exigeons (puisque cette reprise devait être mise en œuvre pendant une période transitoire), se sont mués en déception dès lors que cette période est censée se terminer en septembre. Autrement dit, quasi inexistante. Nous avons donc poursuivi nos discussions avec les différents acteurs, et en particulier avec les représentants des collectivités territoriales qui partagent avec nous plusieurs constats et solutions. Il n'est pas acceptable, en effet, que le nouveau dispositif pénalise l'essentiel des acteurs, c'est-à-dire les communes et les entreprises artisanales du bâtiment. Ces dernières ne peuvent être exclues des déchèteries publiques à l'avenir ou payer une nouvelle fois

pour avoir accès aux déchèteries en raison de règles de distinction entre matériaux. Quant aux collectivités locales, elles doivent pouvoir accueillir aisément les TPE du bâtiment de leur territoire dans leurs déchèteries et être soutenues en conséquence par le dispositif de responsabilité élargie du producteur.

Ainsi, collectivités et entreprises artisanales du bâtiment partagent les mêmes constats et prônent les mêmes solutions, à commencer par la reprise sans frais des petits volumes de déchets (jusqu'à 3 m³), condition indispensable pour garantir un accès simple et effectif des entreprises artisanales aux déchèteries publiques et une gestion financée et opérationnelle des déchèteries pour les collectivités territoriales. Comme les collectivités, nos entreprises ont besoin d'un maillage territorial rationalisé et rapidement opérationnel des points de collecte, qui doit être défini par les régions à l'échelle des départements, en coordination étroite avec les collectivités concernées et



l'organisation professionnelle représentant les entreprises artisanales du bâtiment dans les départements, c'est-à-dire la CAPEB. Ensemble, nous demandons une clarification des catégories de matériaux nécessitant l'intervention des éco-organismes, afin d'améliorer la lisibilité et l'efficacité financière du dispositif, et la prise en charge des déchets issus des dépôts sauvages jusqu'à 10 m³, grâce à un fonds dédié, pour soutenir les collectivités confrontées aux coûts infligés par les éco-délinquants. Les discussions se poursuivent, et le sujet est loin d'être clos !

[À suivre ici.](#)

LOBBYING

→ PRISE DE CONTACT AVEC LES NOUVEAUX MAIRES DE FRANCE

À l'issue des élections municipales, la CAPEB a proposé à ses CAPEB départementales de féliciter les nouveaux maires et de rappeler à cette occasion le rôle stratégique des TPE du bâtiment dans la vitalité locale. Nouveaux venus ou élus renouvelés, les Maires doivent être sensibilisés sans attendre au poids des TPE dans la vie économique et sociale de leur commune et à l'opportunité de les associer dès le début de leur mandat aux actions que la municipalité entend déployer en ce qui concerne les logements, la rénovation du bâti ancien et la restauration du patrimoine, la rénovation des écoles, des bâtiments

publics, etc. Il importe que les maires ainsi élus ou réélus agissent concrètement pour faciliter l'accès direct des TPE aux marchés publics, en privilégiant l'allotissement et en limitant la sous-traitance en cascade, en simplifiant les règles d'urbanisme et les procédures administratives pour accélérer les projets de construction et de rénovation, en favorisant les circuits courts et les savoir-faire de proximité et en s'appuyant sur l'expertise des artisans pour mener à bien leurs projets de rénovation énergétique et d'accessibilité des bâtiments. [En savoir plus ici.](#)



RÉSEAU

→ 80 ANS – POINT D'ÉTAPE

80 ans nous incitent à communiquer autour du chiffre « 80 ». Ce mois-ci, nous avons fait paraître la première des 8 CPE prévues pour accompagner la préparation de notre anniversaire et vous proposer une rétrospective en 8 décennies. La 1^{re} retrace les tous premiers moments de l'existence de notre organisation, lorsqu'en 1946, les syndicats d'artisans décident de créer la Fédération Nationale Unifiée des Maîtres Artisans du Bâtiment (FNUMAB) et d'en confier la présidence à Marcel Lecœur, artisan serrurier parisien. Cette première décennie d'existence voit naître aussi les Centres Artisanaux d'Étude et de Techniques (CADET) et le Bâtiment Artisanal, ainsi que les premières

victoires avec la 1^{re} convention collective des ouvriers de l'artisanat du bâtiment et la mise en place d'un régime de prévoyance. [Une CPE à retrouver ici](#), et qui a été déclinée en une frise numérique. Par ailleurs, le Comité d'organisation a travaillé sur le choix des artisans et artisanes qui témoigneront dans notre film documentaire. Merci à tous les départements qui nous ont aidés dans cette opération. La refonte de notre logo avance aussi. Trois ateliers de réflexion se sont réunis avec des représentants de toute la France et ont ouvert la voie à trois pistes créatives. Elles seront tout d'abord examinées par le Conseil d'administration du mois de mai, puis par les trois ateliers de co-construction afin d'être



affinées. À noter aussi, la 1^{re} réunion de la Communauté des Communicants entièrement dédiée aux 80 ans qui s'est tenue la semaine dernière afin que chacun ait l'opportunité de s'approprier les éléments préparatoires à cet événement dans sa propre communication locale. Un emailing est en préparation à l'attention des CAPEB départementales afin que celles qui le souhaitent puissent informer leurs adhérents avant la publication de nos informations mensuelles sur nos réseaux sociaux, tous les 29 du mois. À vos posts !



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

CESE

Ce lundi soir, le Groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales a préparé les positions du groupe en vue des plénières des 24 et 25 mars. La première portait sur les entraves aux libertés de la création et de la diffusion artistiques et la seconde sur la gouvernance internationale face aux enjeux de la gestion durable de l'eau.



Le groupe a également acté la déclaration qu'il entendait faire mercredi sur la résolution : « Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre » et sur celle intitulée « Pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à l'horizon 2050 ».

80 ANS

Le Comité politique des 80 ans s'est réuni mardi soir pour un point d'étape sur la préparation de l'événement et plus particulièrement sur la réalisation du film documentaire.

CIBTP

Le Conseil d'administration des Caisses de congés payés se tenait ce jeudi matin. Il a notamment examiné un projet de résolution relatif à l'IA, fait le point sur le régime intempéries ainsi que sur les constats du comité de suivi budgétaire et des placements.

U2P

Le Conseil National de l'U2P s'est réuni jeudi. Il a fait un point détaillé des négociations sociales en cours, sur les contrats courts, l'assurance chômage, l'emploi, le travail et les retraites. Il est revenu sur l'action de l'U2P concernant les entreprises de proximité au féminin, puis examiné le compte rendu de la commission des affaires européennes et une proposition de positionnement de l'U2P sur la concurrence déloyale, celui de la commission sociale et un état des lieux chiffrés des conjoints collaborateurs et enfin, celui de la commission économique avec un focus sur la création/reprise des entreprises.

EBC

Le Conseil d'administration d'EBC se tenait ce vendredi à Bruxelles. Une occasion pour le Président Jean-Christophe Repon de faire part des échanges réguliers avec la DG Grow et la DG Emploi concernant les marchés publics, la sous-traitance, et



la circularité, de revenir sur les rapports parlementaires sur le logement et la sous-traitance et d'évoquer la stratégie à déployer vis-à-vis de la FIEC et des syndicats. Au programme de ce Conseil figuraient notamment la mise à jour des statuts et du règlement intérieur de l'organisation, l'accélération des consultations et réunions liées au dialogue social sectoriel européen et une présentation du rôle de la Banque européenne d'investissement dans le financement du logement, de la construction et de la rénovation au niveau des États membres. Ce Conseil d'administration devait aussi permettre un point d'étape sur les dossiers politiques en cours : simplification et permis liés au logement, loi sur les services de construction, loi sur l'économie circulaire, Pacte pour les compétences dans la construction, entre autres.

RÉSEAU

→ CHOISISSEZ LE NOUVEAU NOM DE L'ÉCOLE DES CADRES DE LA CAPEB !

Cette année, l'École des Cadres célèbre ses 60 ans. 60 ans au cours desquels ce parcours de formation destiné aux élus de la CAPEB a évolué et s'est adapté pour toujours mieux répondre à leurs besoins : acquérir la capacité de défendre leurs pairs devant tous les acteurs de la vie publique qui ont une capacité d'influence sur le sort des entreprises artisanales du bâtiment.

Malgré son rôle essentiel dans la montée en compétences syndicales des artisans et artisanes qui s'engagent pour leurs collègues, l'École des Cadres est insuffisamment identifiée comme un socle de crédibilité majeur pour une organisation patronale comme la CAPEB.

C'est pourquoi, à l'occasion de cet anniversaire,

le Conseil d'administration confédéral a décidé de donner un nouveau nom à ce parcours de formation et d'inviter l'ensemble des élus et des collaborateurs du Réseau CAPEB à choisir l'une de ces trois propositions :

1. Académie CAPEB (baseline : le cursus d'excellence des élus)
2. Académie des élus de la CAPEB
3. Institut des élus du bâtiment

Vous êtes invités à nous faire part de votre choix **avant le 3 avril prochain** en utilisant ce google Form ([cliquez ici](#)). Le nom qui aura été choisi par le plus grand nombre d'entre vous sera retenu. Il sera dévoilé lors de l'assemblée générale du 17 avril 2026. D'avance, merci à tous pour votre contribution !



→ POUR MÉMOIRE : LA CNFA DES 19 ET 20 MAI

La Présidente de la Commission Départementale des Femmes de l'Artisanat de chaque département est invitée à participer

à la réunion annuelle de la Commission Nationale des Femmes de l'Artisanat, qui se tiendra les **mardi 19 mai après-midi** (à partir de

14h15) et **mercredi 20 mai 2026** (de 9h à 16h) à Paris, dans les locaux de la CAPEB Nationale. [Pour vous inscrire, c'est ici.](#)



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

